

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022



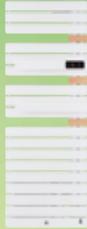
# THERMOR ELECTRIC DAYS\*



C'EST LE MOMENT DE PASSER  
*à l'électrique!*



RADIATEUR  
FONTE



SÈCHE-  
SERVIETTES



CLIMATISATION  
RÉVERSIBLE



CHAUFFE-EAU  
THERMODYNAMIQUE

INSTALLEZ TOUTES LES SOLUTIONS  
ET BÉNÉFICIEZ DE REMBOURSEMENTS  
JUSQU'À

**1200 €\*\*** TTC

TENTEZ VOTRE CHANCE DE GAGNER  
**une PEUGEOT e-208**  
**100% électrique**

PAR TIRAGE AU SORT\*\*



\*Journées électriques

Thermor

**1** **ACHETEZ ET INSTALLEZ LES SOLUTIONS THERMOR**  
entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2022, chez votre distributeur habituel.

# 150 € REMBOURSÉS! \*\*

Dans la limite de 1 200 € TTC au total

Pour l'achat de  
• 3 radiateurs EQUATEUR 4  
OU  
• 6 radiateurs KENYA 4



x3

OU

x6



RADIATEUR FONTE

Pour l'achat de  
2 radiateurs sèche-serviettes  
ALLURE 3



SÈCHE-SERVIETTES

Pour l'achat  
d'1 unité extérieure NAGANO



CLIMATISATION RÉVERSIBLE

Pour l'achat  
d'1 chauffe-eau AEROMAX 5  
OU  
AEROMAX SPLIT 2



CHAUFFE-EAU  
THERMODYNAMIQUE

Offre limitée à 2 demandes de remboursement par raison sociale installateur par gamme de produits éligibles ci-dessus.

**2** **POUR BÉNÉFICIER DU REMBOURSEMENT DE 150 € TTC**

- Connectez-vous jusqu'au 31 janvier 2023 inclus sur le site : <https://thermor-pro.lpv.fr/thermor-electricdays> et complétez votre dossier.
- Renseignez vos coordonnées postales.
- Renseignez le RIB de votre société mentionnant votre IBAN.
- Téléchargez impérativement la ou les factures d'achat du ou des appareils de votre distributeur datées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2022.
- Téléchargez impérativement la ou les photos des étiquettes de série qui se trouvent sur le côté des appareils.

La facture doit être entière, lisible, sans suppression ni rature. Un bon de livraison ne peut être pris en compte. Pensez à photographier l'étiquette avant l'installation des appareils. L'étiquette entière doit être parfaitement lisible.



Exemple d'étiquette

**3** **VOUS RECEVREZ UN VIREMENT BANCAIRE DE 150€ TTC** sous 4 à 6 semaines, sous réserve d'un dossier complet et conforme. Offre limitée à 2 remboursements de 150 € TTC par raison sociale installateur par gamme de produits éligibles : Radiateur Fonte, Sèche-serviettes, Climatisation réversible et Chauffe-eau thermodynamique, dans la limite d'un montant total de 1200 € TTC, soit 8 dossiers validés, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022.

**4** **TENTEZ VOTRE CHANCE DE GAGNER UNE PEUGEOT e-208, 100% ÉLECTRIQUE!**

Les installateurs ayant validé au moins 1 dossier de remboursement dans chacune des 4 gammes (Radiateur fonte + Sèche-serviettes + Climatisation réversible + Chauffe-eau thermodynamique), participeront au tirage au sort qui aura lieu le 15 février 2023 pour déterminer le gagnant du véhicule.



Pour tout renseignement,  
contactez notre centre de  
gestion au **03 86 97 16 29**  
ou à l'adresse [thermor@lpv.fr](mailto:thermor@lpv.fr)

\*\*Offre de remboursement de 150 € TTC réservée aux installateurs professionnels domiciliés en France métropolitaine et valable pour l'achat du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 des solutions électriques Thermor suivantes : Radiateur Fonte : 150 € remboursés pour l'achat de 3 radiateurs EQUATEUR 4 ou 6 radiateurs KENYA 4, Sèche-serviettes : 150 € remboursés pour l'achat de 2 radiateurs sèche-serviette ALLURE 3, Climatisation réversible : 150 € remboursés pour l'achat d'1 unité extérieure NAGANO, Chauffe-eau thermodynamique : 150 € remboursés pour l'achat d'1 chauffe-eau AEROMAX 5 ou AEROMAX SPLIT 2. Aucune réclamation ne sera acceptée après le 31 mars 2023. Offre limitée à 2 remboursements de 150€ TTC par raison sociale installateur par gamme de produits éligibles (Radiateur Fonte, Sèche-serviettes, Climatisation réversible et Chauffe-eau thermodynamique), dans la limite d'un montant total de 1 200 € TTC au total, soit 8 dossiers validés.